

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 8 avril 2024, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, la greffière adjointe, M^e Joannie Meunier et la directrice générale adjointe, M^{me} Josée Lamoureux.

2024-04-0269

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en retirant toutefois le point suivant, à savoir :

8.1. Mesure disciplinaire – Employé; *RH-2024-008 (GBY24-11412)*.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0270

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2024-04-0271

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 25 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 25 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0272

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2024-80034 – 311, rue Saint-Charles Sud – Lot numéro 1 140 165 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-055, transmettant la résolution numéro 240319-07 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Christopher Beauregard, propriétaire, pour l'immeuble situé au 311, rue Saint-Charles Sud;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Christopher Beauregard, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 311, rue Saint-Charles Sud, à Granby, portant le numéro de lot 1 140 165, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 240319-07, en date du 19 mars 2024, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. le terrain a la superficie requise pour quatre (4) logements;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 22 mars 2024, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2024-80034 pour la propriété située au 311, rue Saint-Charles Sud, portant le numéro de lot 1 140 165, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une largeur de terrain jusqu'à 12,57 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 21 mètres pour un terrain accueillant un immeuble de quatre (4) logements, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 9 février 2024, sous le numéro 9416 de ses minutes, dossier de référence 40 447;

le tout conditionnellement à ce qu'un maximum de 1,5 case par logement, soit six (6) cases, soit aménagée afin d'augmenter les espaces verts et les milieux de vie des résidents.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0273

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2024-80051 – 13, rue du Centre – Lot numéro 1 010 475 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-052, transmettant la résolution numéro 240319-03 du comité consultatif d'urbanisme;

La conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Patrick Lussier, mandataire, pour l'immeuble situé au 13, rue du Centre;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Lussier, mandataire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 13, rue du Centre, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 475, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 240319-03, en date du 19 mars 2024, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. le Service des travaux publics a confirmé qu'il n'y avait aucun enjeu à autoriser cette dérogation mineure;
3. l'implantation du bâtiment près de la ligne avant du terrain;
4. les normes techniques à respecter pour l'évacuation;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 22 mars 2024, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2024-80051 pour la propriété située au 13, rue du Centre, portant le numéro de lot 1 010 475, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un mur de soutènement à une distance d'au moins 0,09 mètre de la ligne avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,6 mètre, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Jean-Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2023, sous le numéro 708 de ses minutes, dossier de référence 61501.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0274

Nomination – Comité d'évaluation des chiens – Remplacement de la résolution numéro 2021-12-1021

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-037;

CONSIDÉRANT l'article 210.1 du *Règlement général 0047-2007*;

CONSIDÉRANT l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les nominations contenues à la résolution numéro 2021-12-1021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de remplacer les nominations de la résolution numéro 2021-12-1021 adoptée le 6 décembre 2021; et

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'évaluation des chiens:

- M^e Andrée-Anne Benjamin, avocate et cheffe de la division contentieux civil et pénal des Services juridiques;
- M^{me} Caroline Garand, capitaine de la section sécurité des milieux et relations communautaires au Service de police; et
- M. Robert Riel, conseiller municipal.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0275

Autorisation de signature – Servitude de passage – 700, rue Drummond – Lot numéro 1 857 166 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-042;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a déplacé une ligne aérienne de son réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce changement, une servitude pour un hauban est nécessaire sur le terrain de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est propriétaire du lot numéro 1 857 166 du cadastre du Québec;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage sur le lot numéro 1 857 166 du cadastre du Québec, situé au 700, rue Drummond, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet joint au sommaire numéro SJ-2024-042, le tout aux frais d'Hydro-Québec et Bell Canada.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0276

Adjudication du contrat numéro 108/2024 – Travaux de séparation des réseaux de la rue Centre et du stationnement Centre-Court – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-026;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adjuger le contrat numéro 108/2024 pour les travaux de séparation des réseaux de la rue Centre et en option, les travaux du stationnement Centre-Court au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 586 655,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 91278.4 et 91294, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 151-2024, en date du 3 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 29 février 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 15 mars 2024, et numéro 2, en date du 19 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0277

Adjudication du contrat numéro 094/2024 – Remplacement de conduites d'eau potable et réfection de chaussée – Boulevard Montcalm et les rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'adjuger le contrat numéro 094/2024 pour le remplacement de conduites d'eau potable et la réfection de la chaussée du Boulevard Montcalm et des rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 287 720,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91294, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 150-2024, en date du 3 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 28 février 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 7 mars 2024, numéro 2, en date du 14 mars 2024 et numéro 3, en date du 21 mars 2024 .

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0278

Adjudication du contrat numéro 437/2023 – Présélection du système de désinfection des eaux usées par rayonnement ultraviolet – Trojan Technologies Group ULC

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-028;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Xylem Canada LP comprenant des termes additionnels ne respectant pas les exigences de la Ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de rejeter la soumission de Xylem Canada LP étant non conforme aux exigences de la Ville; et

d'adjuger le contrat numéro 437/2023 pour un mandat de présélection d'un système de désinfection des eaux usées par rayonnement ultraviolet pour la Station d'épuration (STEP) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Trojan Technologies Group ULC, pour un montant total, taxes incluses, de 206 955,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91192.4, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 152-2024, en date du 3 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 21 décembre 2023 et aux addendas numéro 1, en date du 17 janvier 2024, numéro 2, en date du 30 janvier 2024, numéro 3, en date du 7 février 2024 et numéro 4, en date du 19 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0279

Adjudication du contrat numéro 039/2024 – Réhabilitation structurale de conduites d'eau potable – Diverses rues – Sanexen Services Environnementaux inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 039/2024 pour un mandat de réhabilitation structurale de conduites d'eau potable sur diverses rues de la ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services Environnementaux inc., pour un montant total, taxes incluses, de 856 087,75 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91294, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 149-2024, en date du 3 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 8 février 2024 et à l'addenda numéro 1, en date du 15 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0280

Adjudication du contrat numéro 061/2024 – Reconstruction de trottoirs – Diverses rues – Construction G3 inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-029;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'adjuger le contrat numéro 061/2024 pour la reconstruction de trottoirs des rues Saint-Antoine Nord et Foch et en option, la reconstruction de trottoirs des rues Saint-Jean et Kent au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G3 inc., pour un montant total, taxes incluses, de 218 914,70 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 80324.3 et 91190A.12, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 147-2024, en date du 3 avril 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 29 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0281

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 25 février au 28 mars 2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2024-023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 25 février au 28 mars 2024, soit :

- les comptes pour la période du 2 au 28 mars 2024, pour la somme de 10 203 095,60 \$ et
- les salaires pour la période du 25 février au 23 mars 2024, pour la somme de 1 910 742,19 \$

pour un total de 12 113 837,79 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Service de location de véhicules pour le Service de police
Réf. : 117/2024 - C2024-0447
Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Fournisseur : La compagnie de location Enterprise Canada
Dépense 2024 approximative, taxes incluses 26 408,15 \$
Dépense 2025 approximative, taxes incluses 8 802,72 \$
2. Renouvellement système d'enregistrement d'entrevues MaestroVision
Réf. : 180/2024 - C2024-0549
Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Fournisseur : MaestroVision inc.
Dépense 2024 approximative, taxes incluses 5 046,69 \$
Dépense 2025 approximative, taxes incluses 1 682,23 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 145-2024 et 001-2025, en date du 2 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0282

Autorisation de signature – Entente de services financiers – 2024-2027

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2024-021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des finances lors de la réunion tenue le 18 mars 2024 afin de renouveler l'entente de services financiers avec la Caisse Desjardins de Granby Haute-Yamaska pour une durée de trois (3) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de conclure une entente de services financiers avec la Caisse Desjardins de Granby Haute-Yamaska relative aux divers services offerts, pour une durée de trois ans, soit le 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027, le tout conformément à l'offre de services jointe au sommaire numéro SF-2024-021; et

Que la trésorière ou, en son absence, la trésorière adjointe, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0283

Mouvements de main-d'œuvre – 25 mars 2024 au 6 mai 2024 – Embauche – M^{me} Sophie Veillault au poste de secrétaire – Services juridiques – Nomination – M. Michel-Étienne Drolet au poste de contremaître – voirie, au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-007, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.).

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 25 mars 2024 au 6 mai 2024, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus longuement spécifié au sommaire numéro RH-2024-007 et ses annexes.

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- d'embaucher madame Sophie Veillault au poste de secrétaire – Services juridiques, en date du 6 mai 2024. Cette embauche est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
- de nommer monsieur Michel-Étienne Drolet au poste de contremaître – voirie, au Service des travaux publics, en date du 9 avril 2024. Cette nomination est assujettie à une période de probation qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service et aux modalités prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, ainsi que selon toutes autres conditions négociées;

le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 154-2024, en date du 3 avril 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0284

Autorisation – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) | PIIA-3 – 2023-2544 – 13, rue du Centre – PIIA-12 – 2024-0053 – 720, rue Simonds Sud – PIIA-20 – 2024-0189 – 125, rue du Mont-Brome – PIIA-42 – 2024-0317 – 60, rue Léo-Gendreau Nord – PIIA-42 – 2024-0314 – 68, rue Léo-Gendreau Nord

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-060;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 19 mars 2024 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-3	2023-2544	240319-04	13, rue du Centre	Réparation
PIIA-12	2024-0053	240319-14	720, rue Simonds Sud	Construction
PIIA-20	2024-0189	240319-15	125, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-42	2024-0317	240319-16	60, rue Léo-Gendreau Nord	Construction
PIIA-42	2024-0314	240319-17	68, rue Léo-Gendreau Nord	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0285 **Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable de la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-027;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aménagement et protection du territoire (CAPT), lors de la rencontre du 27 mars 2024, de réaliser les actions du bilan en eau exigées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de prendre acte du rapport 2022 de la Ville de Granby pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP); et

de mandater le Service des travaux publics pour la réalisation des actions du bilan en eau exigées par le MAMH dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0286 **Autorisation – Défi Color run – Courses de 1000 mètres / 2000 mètres dans les rues – École Joseph-Poitevin – 30 mai 2024 (reprise le 14 juin)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-056;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de l'événement Défi Color run organisé par l'école Joseph-Poitevin, le 30 mai 2024 de 13 h 30 à 14 h (le 14 juin, en cas de reprise) ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout conformément à la demande d'autorisation et aux documents joints à la présente résolution; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de trois cent dollars (300 \$), payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 148-2024, en date du 3 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0287 **Autorisation – Demande de partenariat – Grande foire internationale des vins et alcools – Fondation du Cégep de Granby – 20 avril 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-057;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 3 avril 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder une somme de mille dollars (1 000 \$) afin de conclure un partenariat avec la *Fondation du Cégep de Granby* pour l'événement *La Grande foire internationale des vins et alcools*, prenant place le 20 avril 2024, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat de trésorerie numéro 153-2024, en date du 4 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0288

Modification du Règlement numéro 1279-2023 décrétant des dépenses relatives à toutes contributions dans le cadre de programmes favorisant le logement abordable et social incluant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 5 100 000 \$

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2024-025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le texte du *Règlement numéro 1279-2023 décrétant des dépenses relatives à toutes contributions dans le cadre de programmes favorisant le logement abordable et social incluant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 5 100 000 \$*, adopté le 18 décembre 2023, et d'y prévoir un terme différent pour une partie de l'emprunt y prévu;

CONSIDÉRANT QUE les modifications n'ont pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables, ni de changer l'objet du règlement conformément aux conditions prévues à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter se sont déjà prononcées sur ledit règlement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ajouter après le deuxième paragraphe du préambule du *Règlement d'emprunt numéro 1279-2023 décrétant des dépenses relatives à toutes contributions dans le cadre de programmes favorisant le logement abordable et social incluant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 5 100 000 \$*, un paragraphe qui se lit comme suit :

« ATTENDU que la Ville de Granby désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui concerne l'acquisition de terrains dans le cadre de l'application de l'un ou l'autre des programmes visés par le présent règlement;

de remplacer à l'article 3, les mots et chiffre « sur une période de vingt (20) ans » par les mots et chiffres « , soit la somme d'un million vingt mille dollars (1 020 000 \$) concernant l'acquisition de terrains sur une période de vingt (20) ans et la somme de quatre millions quatre-vingt mille dollars (4 080 000 \$) concernant les programmes sur une période de dix (10) ans.»;

de remplacer le mot « sociale » par le mot « social » dans le titre, dans l'entête de la page 2, dans le titre de l'annexe A et à l'article 2 du règlement;

ledit règlement numéro 1279-2023 n'étant pas autrement modifié; et

qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0289

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP09-2024

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP09-2024 », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2024 concernant le premier projet de règlement numéro PP09-2024 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0290

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP11-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux normes d'implantation, afin d'autoriser les habitations multifamiliales de quatre (4) logements dans la zone résidentielle GI05R, d'autoriser les bâtiments de 13 logements et de préciser les marges minimales autorisées dans la zone résidentielle HJ09R, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP11-2024

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP11-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP11-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux normes d'implantation, afin d'autoriser les habitations multifamiliales de quatre (4) logements dans la zone résidentielle GI05R, d'autoriser les bâtiments de 13 logements et de préciser les marges minimales autorisées dans la zone résidentielle HJ09R, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP11-2024 », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2024 concernant le premier projet de règlement numéro PP11-2024 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0291

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement numéro 1301-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP05-2024

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP05-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1301-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP05-2024 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 février 2024, soit adopté.

Que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2024 concernant le premier projet de règlement numéro PP05-2024 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0292

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement numéro 1302-2024 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de retirer une partie du lot 1 010 219 du cadastre du Québec de l'aire de « PIIA-2 », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP10-2024

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP10-2024 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1302-2024 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de retirer une partie du lot 1 010 219 du cadastre du Québec de l'aire de « PIIA-2 », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP10-2024 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 mars 2024, soit adopté.

Que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2024 concernant le premier projet de règlement numéro PP10-2024 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0293

Adoption – Règlement numéro 1303-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Simonds Sud, à l'intersection de la rue Le Corbusier

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1303-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Simonds Sud, à l'intersection de la rue Le Corbusier », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 mars 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0294

Adoption – Règlement numéro 1304-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » pour ajouter des cours privés

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller François Lemay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1304-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » pour la « Division aquatique » pour ajouter des cours privés », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 mars 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0295

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2024-04-0296

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de lever la séance. Il est 19 h 24.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière
adjointe